

ARRETE N° 000385 /A/MINAT/SG/DAP/SDP/SA du 04 NOV 2025
Portant autorisation d'exercer d'une association étrangère.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association, ensemble ses modificatifs subséquents ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 Janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Considérant l'avis favorable émis par le Ministre des Relations Extérieures par lettre N° 00005785/ DIPL/D5/SDCD/ONG/EEE du 18 juin 2024
Considérant le dossier constitué à cet effet,

ARRETE :

Article 1^e.- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, autorisée à exercer sur toute l'étendue du territoire national, pour une durée de trois (3) ans éventuellement renouvelable, conformément aux dispositions des articles 16 et 17 alinéa 1 de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 susvisée, l'association étrangère dénommée « Divine Mercy Foundation », dont le siège est fixé au Texas, aux Etats Unis d'Amérique.

Article 2.- Cette association a pour objet de promouvoir le développement social, la formation professionnelle, la santé, l'éducation et d'assister les orphelins.

Article 3.- (1) La représentation de cette association au Cameroun est basée à Esock, dans le Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

(2) Sa représentante, telle que désignée par le siège, est Mme NTOLO Alima, épouse NOA ESSOMBA, téléphones : 698 08 29 00/675 06 49 44

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Ampliations:

- PRC
- SPM
- MINREX
- SED/DGSN/DGRE
- TS. GOU/PREFETS/S. PREFETS
- INTERESSE
- DOSSIER/CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, 04 NOV 2025

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,



ATANGANJI Paul